

**6 Faits divers & Justice**

**Faits d'ailleurs**

**Une championne de golf retrouvée sauvagement assassinée dans un étang**

Le corps sans vie de Celia Barquin, 22 ans, a été retrouvé dans un étang sur le parcours de golf de Coldwater Links à Ames (Etats-Unis). Ce sont des golfeurs qui ont signalé la disparition de la jeune sportive après avoir découvert son sac de golf abandonné. Les policiers, arrivés sur les lieux, ont fait la macabre découverte dans le plan d'eau. Cette championne de golf espagnole a été tuée de plusieurs coups de couteau portés au torse, à la tête et au cou. Un véritable massacre. Un suspect, âgé de 22 ans, a été interpellé. Il s'agit de Collin Daniel Richards, un sans domicile fixe. Il a été retrouvé grâce à un chien policier qui a suivi l'odeur de Barquin jusqu'à un campement temporaire le long d'un ruisseau près du terrain de golf, où Richards vivait dans une tente. Il avait plusieurs égratignures sur le visage et une laceration profonde à la main gauche qu'il a tenté de dissimuler. Une connaissance de Richards a déclaré aux enquêteurs que le suspect avait dit ces derniers jours qu'il avait "une envie de violer et de tuer une femme" alors qu'ils marchaient sur un sentier près des lieux du crime. Il a été placé en détention provisoire.

**Il enterre sa femme vivante**

Un soir au domicile conjugal situé à Sanary-sur-Mer (France), un couple dînait avec un ami lorsqu'une violente dispute a éclaté entre le mari et sa femme. L'homme s'est saisi d'une pelle et a frappé son épouse en pleine tête. La victime a alors perdu connaissance. Il a ensuite porté sa compagne inanimée vers un trou situé au fond du jardin, qu'il avait creusé pour enterrer ses deux chiens morts. Il a jeté sa compagne dans le trou et a commencé à la recouvrir de terre avec sa pelle. Mais l'ami l'en a empêché, alors que seule la tête de son épouse dépassait encore. Il s'est précipité vers le trou et est parvenu à sortir la femme de terre avant de prévenir la police. Le suspect a expliqué aux enquêteurs qu'il voulait juste faire peur à sa femme. Mais, selon son ami, « Il voulait s'en débarrasser ». Le suspect a été placé en détention provisoire.

**Rassemblés par JNE**

**Après le décès dans des circonstances douteuses à Ovan d'Isidore Tcheka Koto le 29 juin 2016**

**Sa famille s'oppose à la liberté provisoire du suspect**



Photo : D.R

**Le regretté Isidore Tcheka Koto.**



Photo : Chris OYAME

**Le véhicule conduit par Soho Nambengo au moment des faits.**

**C.O.**  
Libreville/Gabon

**LA** famille de feu Isidore Tcheka Koto est en colère. Et pour cause ! L'homme qui est soupçonné d'avoir un lien avec le décès de cet administrateur civil à la retraite, fait actuellement des pieds et des mains pour bénéficier d'une liberté provisoire. Et, à ce qu'il semble, le tribunal de Makokou serait sur le point d'accéder à sa requête. « L'autopsie et l'expertise judiciaire faites sur le véhicule conduit par Soho Nambengo Jocelyn concluent à l'assassinat d'Isidore Tcheka Koto. Avec de telles preuves accablantes, la justice gabonaise ne peut pas se permettre de libérer un assassin, celui qui a probablement organisé ce meurtre et en sait beaucoup sur la mort de mon mari », argumente veuve Jacqueline Tcheka Koto. On se rappelle que l'administrateur civil à la retraite avait trouvé la mort le 29 juin 2016 des suites d'un accident de la circulation sur la route d'Ovan, dans l'Ogooué-Ivindo. Selon la version du chauffeur, Jean Jocelyn Soho Nambengo, qui était, ce jour-là, au volant du véhicule accidenté - il appartenait à la victime -, au moment des faits, « Isidore Tcheka Koto est décédé des suites de cet accident de

la circulation après que le véhicule a fait 7 tonneaux. » Dans sa déposition, il ajoute que la victime a été projetée par l'avant de la voiture, à plus de 100 mètres du lieu de l'accident. Or, après constat dudit véhicule, on a constaté que le pare-brise avant n'était pas cassé mais juste fissuré. Comment un homme aurait-il pu être éjecté d'un véhicule dont le pare-brise n'était que fissuré ? se sont interrogés les parents du défunt et les enquêteurs. C'est compte tenu de ces incohérences dans la déposition du chauffeur que la famille du défunt a décidé de procéder à l'autopsie du corps de la victime à Libreville. Les conclusions de l'expertise médicale dont nous avons reçu copie, conforte leur soupçon : « Isidore Tcheka Koto, Gabonais de sexe masculin âgé de 62 ans, est décédé de complications neurologiques secondaires à un traumatisme crânien par un objet contondant au niveau de la nuque, le 29 juin 2016. Toutes les abrasions cutanées du côté droit de son corps résultent des frottements de son corps sur du goudron ».

**OPPOSITION** • L'expertise judiciaire du véhicule confirme la thèse de l'assassinat. Elle révèle une simulation d'accident : « Il ressort, au terme de mes investigations, que le véhicule de marque JMC immatriculé EV 12 AA expertisé le 11

septembre 2017 n'a pas été l'objet d'un accident de la circulation le 29 juin 2016. Les déformations, indices et autres traces constatés ont été occasionnés volontairement, avec la participation d'un autre véhicule qui était présent sur les lieux. Le but recherché était de simuler un accident », conclut l'expertise judiciaire de la voiture dont nous avons pu obtenir aussi copie. C'est donc au regard de toutes ces preuves accablantes que Soho Nam-

bengo avait été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Makokou. Depuis lors, la famille du défunt attend que la procédure débouche sur un procès. Mais, les nouvelles ne sont pas rassurantes. En effet, le conseil du suspect aurait introduit, auprès des autorités judiciaires de Makokou, une demande de mise en liberté provisoire de son client. Ce à quoi s'oppose fermement la partie plaignante. « Les avocats du mis en cause ont

introduit une demande de mise en liberté provisoire de Soho Nambengo Jean Jocelyn malgré les preuves irréfutables qui l'accablent. Et le tribunal de Makokou serait sur le point d'accéder à cette requête. Nous ne pouvons l'accepter. Comment peut-on traiter avec autant de légèreté, une affaire d'une telle gravité ? Jusqu'à quand les crimes resteront-ils impunis dans cette province ? », se demande-t-elle. **Affaire à suivre.**



Photo : AEE / L'Union

**Le conseil de Soho Nambengo a saisi les autorités judiciaires de Makokou pour demander sa mise en liberté provisoire.**

**OUVERTURE DES INSCRIPTIONS !**

IAAF Road Race BRONZE Label

**GSEZ**  
Gabon Sport Events Zone

**MARATHON DU GABON**

6<sup>ÈME</sup> ÉDITION 1<sup>ER</sup>/2 DÉCEMBRE 2018

**POUR VOUS INSCRIRE, C'EST FACILE... 3 étapes suffisent**

**1 CHOISISSEZ UNE COURSE :**

<b>42<sup>km</sup></b> MARATHON 3000 <sup>CFR</sup>	<b>21<sup>km</sup></b> SEMI-MARATHON 2500 <sup>CFR</sup>	<b>10<sup>km</sup></b> 10 KM 2000 <sup>CFR</sup>	<b>5<sup>km</sup></b> LA GABONAISE 1500 <sup>CFR</sup>	<b>1,5<sup>km</sup></b> COURSE JUNIOR 500 <sup>CFR</sup>	<b>3<sup>km</sup></b> COURSE JUNIOR 500 <sup>CFR</sup>
---	--	--	--	--	--

**2 REMPLISSEZ LES INFORMATIONS DEMANDÉES CI-DESSOUS :**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

Sexe :  Homme  Femme

Tel : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

**3 Rendez-vous chez City Sport Mbolo à partir du vendredi 14 septembre pour valider votre inscription**